



Commune de
SAINT-MAXIMIN
38530

Saint-Maximin, le 30 mars 2023

Olivier Roziau
Maire de Saint-Maximin

à

Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
38530 SAINT-MAXIMIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le
mardi 4 avril 2023 - à 20 heures - salle du conseil municipal
et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2023 ;
- Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;
- Vie sociale / Finances :
 - Compte de gestion 2022,
 - Compte administratif 2022,
 - Affectation des résultats 2022,
 - Taux d'imposition 2023,
 - Tarifs 2023,
 - Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (CMS) de Crolles,
 - Remboursement de frais engagés pour l'inauguration de l'aire de jeu et du plateau sportif,
 - *Pour information* : Présentation de l'état annuel 2022 des indemnités perçues par les membres du conseil municipal,
 - Budget primitif 2023,
 - Subventions 2023 aux associations ;
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le maire,
Olivier Roziau.

